



Succession familiale après décès du père

Par **Olonne**, le **15/07/2014** à **18:30**

Notre père à divorcé de notre mère , il s'est remarié, il vient de décéder
Un courrier de notaire nous a informé que après avoir réglé les obsèques son compte était vide .A savoir qu'avec son épouse ils étaient propriétaires d'une maison .notre père avait hérité des biens de ses parents (nos grands parents) maison , terrains. Nous n'avons pas été convoqués chez son notaire à son décès .son épouse est toujours vivante. Quelle démarches devons nous entreprendre pour savoir si nous n'avons pas été floués.
Merci.